

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 12 septembre 2018  
Date d'affichage : 12 septembre 2018**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

**Absents représentés :**

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** David MOURNET

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-129 : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONTRAT EMPLOI COMPETENCES (CEC)**

**Rapporteur :** Claude RAYNAUD

Ce dispositif est une convention tripartite entre Pôle Emploi, la collectivité territoriale et la personne recrutée dont l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. C'est donc un recrutement pour une durée entre 9 mois ou 12 mois et pour une durée hebdomadaire de travail comprise entre 20 et 26 heures.

L'employeur reçoit des financements entre 40 % et 60 % de la part de l'Etat, la personne recrutée exercera et se formera à des actions d'animations tout en étant accompagnée. Elle pourra par exemple participer aux formations du CNFPT liées à son projet professionnel. Ce dispositif permettrait à une personne de se former dans l'animation au sein d'une ALSH durant une année entière pour l'accueil et l'animation des enfants de 3 à 12 ans.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

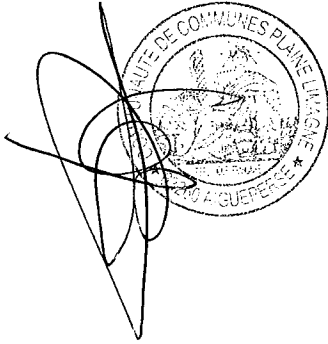
- d'ouvrir un recrutement dans le cadre de ce dispositif pour le secteur de l'animation des 3 à 12 ans,
- d'inscrire les crédits aux différents budgets.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

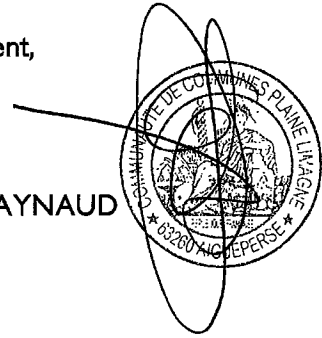
A Aigueperse, le 20/05/2018

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE L'AIGAZAC" and "03260 AIGUEPERSE" around a central emblem.

Le Président,

Claude RAYNAUD

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE L'AIGAZAC" and "03260 AIGUEPERSE" around a central emblem.